Affiché le

ID: 056-215602608-20220628-220628H15569H1-AR

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités

territoriales.

Administration Pôle Animation

SPORTS - LOISIRS Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020

prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des

Tarifs Ty Golfe 2022/2023 collectivités territoriales,

Compétence n°: 2

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 fixant

les tarifs des services publics municipaux,

DECIDE

<u>Article 1</u>: de fixer comme suit, les tarifs applicables pour la saison 2022/2023 à compter du 1^{er} septembre 2022, pour les prestations proposées par le Centre de Vacances Ty Golfe dans le cadre de l'accueil de groupes, des classes de découverte et des séjours 100 % Sports-Loisirs :

PRESTATIONS	FORMULE	Par personne par jour	
		Vannetais	Non vannetais
Accueil de groupe et classe découverte en pension complète (un adulte gratuit par groupe de 12 enfants)		37,50€	49,65€
Hébergement (jour et nuit, sans repas) - Location libre		26,80 €	29,80€
Séjour 100 % Sports-Loisirs en pension complète avec activités	Individuel		80,05€
	Groupe de 8 enfants sans animateur	47,10€	74,70€
	Groupe de 12 enfants avec animateur		66,15 €
Accueil de groupe à la demi-journée et sans repas	9 v	7,40 €	9,35€

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 056-215602608-20220628-220628H15569H1-AR

FRAIS ACCESSOIRES		
Linge de lit	1,65 €	
Petit-déjeuner	2,20 €	
Repas	5,55€	
Tarif horaire intervenant	35,50 €	

VANNES, le 28 juin 2022

Le Directeur Général des Services,

Emmanuel GROS

La présente décision municipale a été affichée en Mairie le :